

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
COMPTE RENDU de la réunion *(Plénière)*
 du **23 mai 2019** (Salle extérieure, Siège CA3B, Bourg-en-Bresse)

Objet : urgence climatique (**Bâti- Agriculture**) et préparation de l'AVIS du Projet de territoire par le conseil de développement

Membres du Conseil de développement présents :

<p>Mme Marie-Jo BARDET- Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain (CDOS 01) M. Charles BERNARD – AOC Beurre et crème, Syndicat de promotion de la crème et du beurre de Bresse Mme Geneviève BERNARD - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Mme Agnès BERTILLOT- Confédération des moyennes et petites entreprises (CPME) M. Nicolas BOUILLEUX – Monastère Royal de Brou Mme Sophie BRAVO-MARTIN – FRAPNA AIN M. Guy BRESSAN – Office municipal des sports (OMS) M. Frédéric CABOT – Union des Entreprises de Proximité (U2P) M. Baptiste DAUJAT – FRAPNA AIN M. Xavier FROMONT - Association pour le développement de l'agriculture biologique (ADABio) Mme Pascale GUILLET - Territoire Bresse Mme Aurore GUINA – Université Lyon 3</p>	<p>M. Philippe JEANIN – Association de formation collective à la gestion de l'Ain (AFOCG 01) Mme Marie-Line LACHASSAGNE – EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse Mme Julie LACROIX-RAVANAT – Alimentec M. Jacques MALIN – Territoire Bresse Revermont M. André MICHON – Union nationale des syndicats autonomes, Union départementale de l'Ain (UNSA UD 01) M. Christian MILLET - Bresse Nature Environnement (BNE) M. Jean-Paul PEULET – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01) Mme Valérie PONCIN – ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI) M. Eric SAUMET – ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI) M. Jacques TOULEMONDE – Association AutoBus</p>
---	--

Membres du Conseil de développement excusés :

<p>Mme Agnès CLAIR – Territoire Bresse Revermont M. Jean-Michel DEFRANCE - Territoire Bourg Agglo M. René DUCAROUGE – Centre Ain Initiative M. Jean-Baptiste - DUPERRAY - Compagnie des QUIDAMS M. Jacques FONTAINE - Territoire Bresse Mme Nicole GABRILLARGUES – Territoire Sud Revermont Mme Anabel MONTAGNON - Chambre des notaires de l'Ain Mme Christelle MOREL - Compagnie des QUIDAMS Mme Claire NALLET – Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain (CCI 01)</p>	<p>M. Jean-Pierre PETIT – Confédération française démocratique du travail (CFDT) M. Jean REVERCHON – Territoire Sud Revermont M. Claude ROSENBERG - Association d'Aide à Domicile pour Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH-Una) M. Cyrille TAVERDET – Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres (CFE CGC) Mme Catherine TESTUD – Territoire Bresse Mme Martine VERNE-CHATELET - Association d'Aide à Domicile pour Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH-Una)</p>
--	--

Présence de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

Mme Adeline BRUNET – Directrice des Politiques Contractuelles et du Développement Rural - Mission projet de territoire, Développement durable, PCAET	Mme Carole BERTRAND –Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité - Animatrice du Conseil de développement
---	--

Voici l'ordre du jour

- Rappel des différents schémas du projet de territoire
- Validation du texte « bâti et urgence climatique »
- Présentation du texte « agri-alimentation et urgence climatique »
- Préparation de l'avis du conseil de développement

Le Powerpoint de la séance est en pièce jointe ainsi que les **textes du Bâti et de l'agriculture-alimentation** qui ont été validés lors de cette séance.

Prochaine plénière : le 27 juin 2019 à 18h00 (salle du pôle à Ceyzériat)

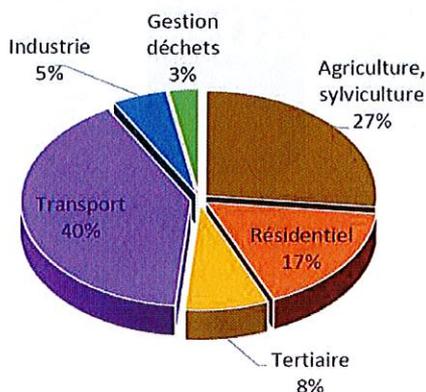
BATI et urgence climatique

*Propositions du Groupe de travail 'Urgence climatique'
du Conseil de développement
de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
16 mai 2019 - Version 7*

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâti du territoire de la CA3B

1. Etat des lieux

Répartition des émissions de GES de la CA3B
par secteur (données 2015)



Source : diagnostic PCAET de la CA3B

Concernant le BATI, représentant **25%** des émissions de GES, réparties en 17% pour le **résidentiel** et 8 % pour le **tertiaire**, il s'agit des émissions résultant de la consommation d'énergie liée :

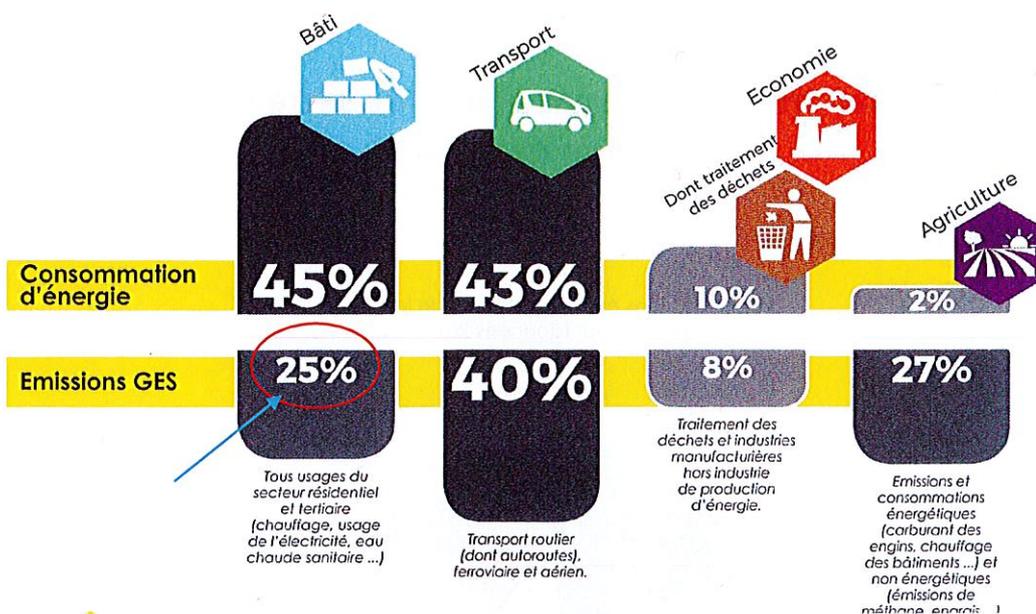
1. au chauffage des bâtiments
2. aux autres usages (eau chaude sanitaire, cuisson, usages spécifiques de l'électricité).

Zoom sur le résidentiel (17 %) : ce secteur a connu une augmentation des émissions du résidentiel entre 1990 et 2005 (+24,7 %) puis une baisse entre 2005 et 2015 (-21,5 %). Cette évolution est liée en grande partie à l'usage du chauffage fioul. En effet, l'utilisation du chauffage fioul a baissé de 49 % entre 2005 et 2012.

L'isolation des bâtiments joue de fait un rôle primordial. La meilleure énergie reste celle qu'on n'utilise pas, donc pour diminuer les émissions de GES, il faut réduire les consommations d'énergie. De plus, les recommandations pour réduire les consommations de CO₂, du bureau d'études qui a réalisé le diagnostic CO₂ sont :

1. Appareils de chauffage bois performants (flamme verte 5*)
2. Entretien régulier de l'appareil
3. Préserver les espaces verts.

Répartition de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire par secteur en 2015



QUELQUES AUTRES DONNEES :

On estime sur le territoire (source : diag flash-destination TEPOS 2018):

Résidentiel		
Chauffage maisons individuelles	39 574	maisons
Chauffage appartements	24 036	appartements
Tertiaire		
Chauffage	43 432	employés

La répartition des sources d'énergie pour le Bâti (résidentiel et tertiaire)

	Fioul	Gaz naturel	Gaz propane	Electricité	Chauffage urbain	Bois énergie	Charbon	H2	TOTAL
Résidentiel	12%	32%	2%	33%	2%	13%	0%	0%	95%
Tertiaire	11%	32%	2%	49%	4%	2%	1%	0%	100%

Secteur	Hypothèses à titre d'exemple	Hypothèse de réduction des GES		Emissions			Gain	
		2030	2050	2015 (ktCO ₂ e)	2030 (ktCO ₂ e)	2050 (ktCO ₂ e)	2030 (ktCO ₂ e)	2050 (ktCO ₂ e)
Résidentiel	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments résidentiels	15 %	75 %	160	121	26	-39	-133
	Remplacer par du bois x % de gaz et y % de fioul	X= 10 % Y= 15 %	X= 30 % Y= 80 %					
Tertiaire	Réduire les consommations d'énergie dans bâtiments tertiaires	0 %	20 %	75	75	60	0	-15

Source : diagnostic PCAET de la CA3B

Caractéristiques du parc de logements (source PHL)

1. 13% de T1-T2 sur la CA3B alors que les personnes seules représentent 35% des ménages.
2. Un déficit de petits logements dans tous les secteurs de la CA3B
3. 71% du parc de logements de la CA3B construits avant 1990 et nécessitant potentiellement une remise à niveau énergétique (changement des fenêtres, renforcement de l'isolation...)
4. 8,1% de logements vacants à l'échelle de la CA3B témoignant d'une potentielle vacance structurelle. Sujet globalement écarté des priorités des élus dans l'enquête PLH mais qui ressort au regard du nombre de projets de renouvellement urbain des centres-bourgs.
5. Un enjeu de réhabilitation clairement énoncé par les élus, notamment sur le parc privé, et confirmé par les données sur l'ancienneté du parc

6. Les enjeux, qu'est-ce qui se joue ?

Comme partout ailleurs, l'urgence climatique commande une politique vigoureuse de réduction des GES sur le territoire de l'agglomération. On ne part pas de rien. Le travail effectué par la **plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap énergie »**, financée en partie par la CA3B et réalisée concrètement par l'ALEC 01, ouvre la voie sur les bonnes méthodes de travail avec les particuliers. Elle est source d'inspiration pour les autres demandes.

La notion d'urgence implique que ces politiques soient amplifiées. Elles fonctionnent essentiellement sur une logique de guichet : les citoyens, conscients, viennent chercher du conseil pour formaliser leurs projets, repérer les acteurs possibles et les financements possibles. Le guichet unique permet de ne pas se perdre dans des dédales d'offres concurrentes et de systèmes administratifs complexes.



51 entreprises partenaires Les chiffres clé :

	2016	2017	2018
Animations	22	28	38
Ménages conseillés	1144	1128	1530
Dont conseil 1 ^{er} niveau collectif pour COPROPRIÉTÉ	208	89	351
Logements accompagnés	311	397	422
Dont MAISONS INDIVIDUELLES	33	34	67
Dont fonds isolation / fonds ENR (hors accompagnement complet)	47	75	63
Dont COPROPRIÉTÉS	5	6	6
	231 logements	288 logements	292 logements
Montant en travaux générés	3,4 M€	3,8 M€	3,4 M€
€ Investis CA3B/€ générés sur le territoire	1€ ⇔ 22 €	1€ ⇔ 18 €	1€ ⇔ 16 €
Emissions de gaz à effet de serre évitées	230 Tonnes	200 Tonnes	240 Tonnes

L'enjeu est de **faire grossir le volume de la demande à la plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap Energie »**, tant pour les particuliers habitants dans des maisons individuelles que dans des copropriétés. Ce recours au conseil de la plateforme est souhaitable pour enrichir techniquement les projets ; il n'est pas obligatoire. L'important est que tout ceux qui ne l'ont pas encore fait ou partiellement fait s'engage pour améliorer la performance énergétique des habitations ou autres bâtiments nécessitant une action thermique, que personne ne reste à la traîne. Les effets climatiques vécus par tous en dépendent. Pendant qu'il en est encore temps, l'action volontaire est hautement souhaitable. A défaut, un jour viendra où les contraintes sur les individus seront nécessaires pour l'avenir de tous : obligations, contingentement de l'énergie...

L'amplification des politiques nécessite de mieux évaluer les moteurs de changement.

Les émissions de CO2 et/ou la consommation d'énergie sont ils des indicateurs connus des particuliers et si oui, peuvent ils conduire à des changements matériels et des usages plus sobres ?

Le bâti à usage autre que le logement et qui nécessite de l'énergie pour une maîtrise de la température est concerné par la nécessité de réduire ses émissions de GES. Dans certains cas, c'est le recours au conseil qui permettra les améliorations. Dans d'autres cas, les usages doivent être revus comme, par exemple, l'idée répandue dans le commerce qui veut que les portes soient ouvertes, même en hiver !

Les aides financières ont un impact pour déclencher des actes. Leur montant **doit** tenir compte des capacités contributives des ménages pour que tous puissent participer à la diminution des émissions de gaz à effets de serre.

L'idée qui s'est faite jour autour du pacte « Finance Climat » initiée par Pierre Laroutou et Jean Jouzel d'une **banque européenne pour le Climat** doit être suivie localement pour y trouver des moyens supplémentaires pour amplifier l'action de l'agglomération.

7. Propositions

L'enjeu majeur de la diminution des émissions de GES par le bâti est d'engager plus de particuliers et d'entreprises dans l'amélioration des performances thermiques. Bien sur, l'amélioration de la qualité des enveloppes (isolation des bâtiments) est primordiale. Dans certains cas, l'amélioration de l'efficacité des éléments chauffants peut être recherché. Dans tous les cas, la recherche de la sobriété des usages est impérative. Pas de gaspillage.

Pour savoir ce qu'il est nécessaire d'entreprendre, un conseil soucieux de l'intérêt général et des intérêts des particuliers existe sur le territoire de l'agglomération. C'est « Mon Cap Energie ». Il importe de lui donner de l'ampleur. Il faut impérativement développer la demande à son égard.

PISTE 1 Amener plus de particuliers vers « Mon Cap Energie »

Accentuer la communication sur les dispositifs de conseil et d'aide financière.

1. **Proposition N°1** Info grand public répétée. Journal de l'agglomération, vidéo, plaque sur les chantiers aidés pour affirmer la nécessité du chantier au regard de l'enjeu climatique, plus que d'afficher la source de l'aide.
2. **Proposition N°2** Contacts directs des habitants par démarchage (ambassadeurs, service civique, jeunes en formation...), fête de quartier, conseils citoyens, réunions de quartier sous l'égide des communes, cérémonies des vœux, balades thermographiques...

Mobiliser les intermédiaires pour inciter à aller vers le conseil

3. **Proposition N°3** La contribution forfaitaire de 149€ au conseil de « Mon Cap Energie » pourrait être remboursée en cas de parrainage d'un nouveau ménage demandeur de conseil. Elle pourrait également être transformée en prise de capital d'une initiative citoyenne déployant les énergies renouvelables.
4. **Proposition N°4** Sensibiliser les conseillers bancaires appelés à simuler des prêts sur les enjeux climatiques et sur l'amélioration de la performance énergétique des habitations. Ils orientent les emprunteurs vers la plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap Energie ». Il serait souhaitable que la banque prenne en charge, tout ou partie du forfait de 149€.
Par ailleurs, un travail prospectif entre CA3B et les banques locales devrait aboutir à la mise en place d'un prêt à taux Zéro conséquent (jusqu'à 50.000€ ?) et / ou un système d'avance sur trésorerie pour les ménages non imposables.
Voire également si les assurances présentes sur la place de l'agglomération peuvent également relayer et soutenir le message de la nécessaire amélioration de la performance énergétique des logements.
5. **Proposition N°5** Viser à une convention entre CA3B et les syndicats pour que l'ALEC vienne présenter les enjeux de l'amélioration de la performance énergétique lors des conseils syndicaux et/ou les assemblées générales de copropriétaires. Cette action vise à couvrir l'intégralité des copropriétés pendant les années 2019 et 2020.
6. **Proposition N°6** Encourager à la sensibilisation et à l'action des personnes âgées sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, cf action engagée par l'ADAPA. Cette initiative peut se poursuivre avec les héritiers autour de la valorisation du patrimoine immobilier.

PISTE 2 Une politique de la qualité

1. **Proposition N°7** Poursuite des fonds isolation et Energies Renouvelables de CA3B en uniformisant les niveaux d'exigence de performance énergétique au plus haut (Bâtiment Basse Consommation)
2. **Proposition N°8** Inciter et soutenir une stratégie de montée en compétence des professionnels de la rénovation énergétique et de la construction (Bonnes pratiques et retours d'expérience) animée par les structures professionnelles
3. **Proposition N°9** Dans un but d'exemplarité et d'entraînement, tous les bâtiments publics du territoire de l'agglomération devraient afficher leurs classe Energie et l'étiquette GES.

PISTE 3 Développer les énergies renouvelables

1. **Proposition N°10** Inciter les bailleurs sociaux à couvrir leurs bâtiments avec des installations photovoltaïques et des chauffe eau solaires.
2. **Proposition N°11** Pour tout nouveau projet de construction, définir une étape dans l'instruction du permis de construire qui incite les porteurs à examiner la faisabilité d'installations ENR. Un groupe de travail comprenant des architectes, MonCapEnergie et l'agglomération pourrait formaliser cette piste.

Conformément aux règles d'impact (effet sur les GES, rapidité de mise en œuvre, décisions locales et faible cout) que le groupe de travail s'est donné, il est souhaité que **les propositions 2, 4 et 8** soient mises en œuvre en rapidement pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique.

Agriculture, Alimentation et Urgence climatique

Propositions du Groupe de travail « Urgence climatique » du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération □ du Bassin de Bourg-en-Bresse

Version présentée au Conseil de Développement le jeudi 23 mai 2019

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire de la CA3B

Fondamentalement dépendante du climat, l'agriculture sera sans doute le secteur économique le plus impacté par le réchauffement de notre planète :

- difficultés à irriguer les cultures liées aux modifications de la pluviométrie et aux pénuries d'eau,
- recrudescence des événements climatiques extrêmes, vagues de chaleur et inondations,
- modifications des rendements de certaines cultures, changements des zones géographiques les plus favorables à des cultures ou à des élevages spécifiques.

Collectivités territoriales et organisations professionnelles s'emparent aujourd'hui de la question de l'adaptation de l'activité agricole à ce changement majeur. La production d'énergies renouvelables sur les fermes fait, elle aussi, l'objet de nombreuses communications et plans d'accompagnement...

Mais, paradoxalement, alors que son empreinte carbone est documentée, la nécessaire contribution de ce secteur aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre semble cantonnée à des études prospectives globales, qui alimentent des débats d'initiés... mais peinent à trouver une traduction concrète. Ainsi sur notre territoire, le programme "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPosCV) établi en 2015 par CAP3B ne traite de la question agricole qu'à la marge par la mise en avant du réseau Étiktable.

Alors que le diagnostic du Plan Climat de la CA3B évalue à 27 % la part de l'agriculture dans les émissions de GES, il apparaissait inconcevable au groupe de travail sur l'urgence climatique de ne pas traiter ce sujet et formuler des propositions aussi précises que possible. En effet, les orientations et pistes d'actions du schéma stratégique agriculture et alimentation, auxquelles des membres du conseil de développement ont contribué par leur présence dans les ateliers participatifs, apparaissent comme un cadre favorable et large. La proposition du groupe "Urgence climatique" est de dégager des priorités et d'encourager à l'action immédiate pour répondre à l'urgence. Bref, sur cette question cruciale, « être ambitieux ou ne pas en parler ».

1. État des lieux

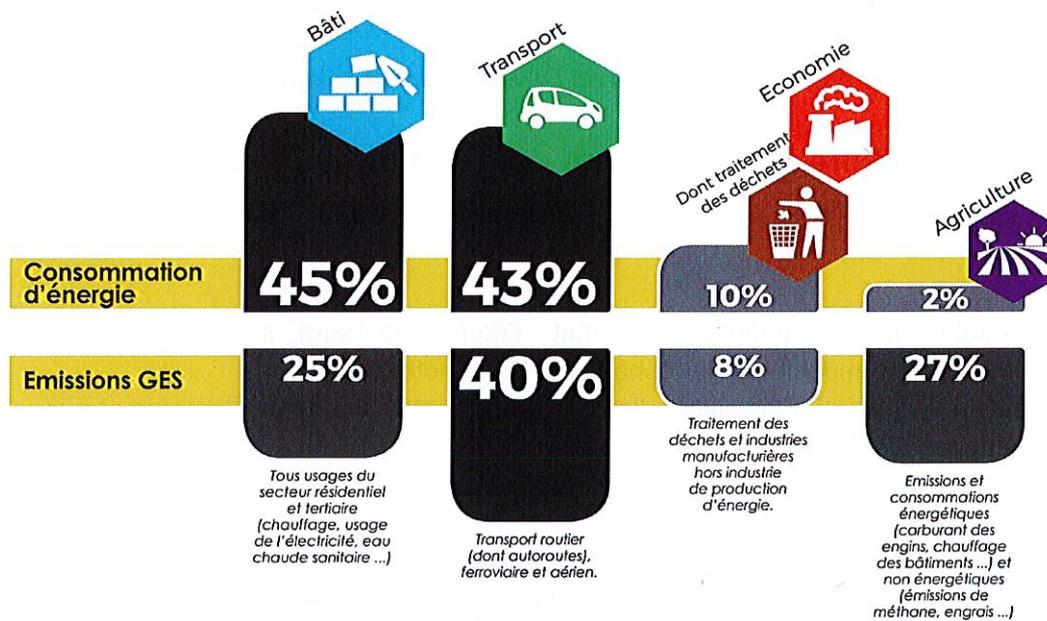


Figure 1 : répartition de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre du territoire de la CA3B par secteur en 2015
Source : Diagnostic Territorial Climat Air Énergie CA3B.

Avec 27% des émissions de gaz à effet de serre, l'agriculture est le **2^e secteur émetteur sur le territoire de la CA3B.**

L'agriculture émet trois principaux GES : le protoxyde d'azote (N_2O), le méthane (CH_4) et le dioxyde de carbone (CO_2) :

- Environ la moitié de la contribution de l'agriculture au réchauffement climatique est dû au **protoxyde d'azote** (N_2O). Les émissions de N_2O résultent de réactions de nitrification et dénitrification en lien avec la fertilisation azotée et la gestion des déjections animales.
- La part du **méthane** (CH_4) est de l'ordre de 40 %. Ces émissions sont dues aux fermentations en condition anaérobie (absence de dioxygène) :
 - > fermentation entérique chez les ruminants,
 - > stockage de déjections,
 - > matière organique du sol.
- Les émissions restantes, dues au **dioxyde de carbone** (CO_2), sont d'origine énergétique : combustion d'énergie fossile pour faire fonctionner des moteurs ou chauffer des bâtiments (cf. figure 2).

Source : CITEPA 2012, Centre d'étude et de prospective - Analyse N° 73 - Octobre 2014

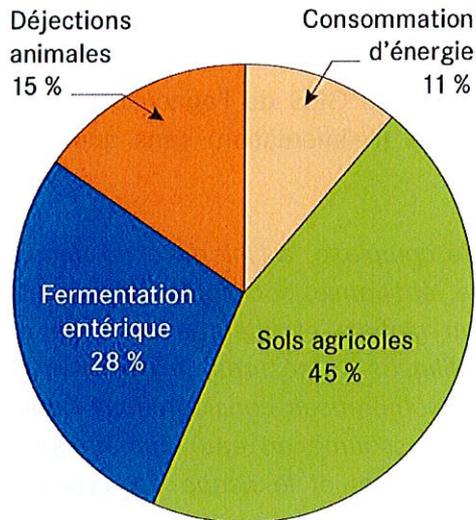


Figure 2 : Répartition des émissions françaises de GES d'origine agricole par poste d'émission en 2012.
Source : CITEPA, 2012.

Ces trois GES n'ont pas le même impact sur le réchauffement climatique, ni la même durée de vie dans l'atmosphère :

	Durée de vie dans l'atmosphère	Pouvoir de réchauffement global
CO ₂	100 ans	1 (par convention)
CH ₄	12 ans	25
N ₂ O	120 ans	298

Le CH₄ et le N₂O ont un pouvoir de réchauffement respectivement 25 fois et 298 fois supérieur à celui du CO₂. Source : CITEPA, 2012.

En France, le secteur agricole est responsable de 71% des émissions totales de CH₄ et de 89% des émissions totales de N₂O. Source : CITEPA, 2016.

2. Enjeux

Engager la décarbonation du secteur agricole et alimentaire impose d'avoir une vision globale et ainsi de prendre en considération les enjeux liés à la biodiversité, aux ressources naturelles et à la santé.

Pour parvenir à une diminution des GES de l'agriculture, il faut agir à la fois sur l'offre (l'agriculture) et sur la demande (l'alimentation) sans quoi il y a un important risque de découplage.

“ L'agriculture est une activité complexe, à l'interface de nombreux domaines (agronomie, pédologie, zoologie, écologie, économie, sociologie, etc.). Cette interdépendance oblige à penser l'agriculture de façon globale et intégrée et à ne pas focaliser les réflexions, notamment en termes de politiques et mesures, uniquement sous l'angle du carbone. En effet, l'agriculture intègre de nombreuses considérations écologiques (préservation de la biodiversité, des sols, de la ressource en eau) comme sociaux-économiques (sécurité alimentaire, santé, emploi, tourisme) et le risque est grand de briser un équilibre déjà fragile.”

Source : Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives, 2010, Fondation Nicolas Hulot et Réseau Action Climat.

Des scénarios d'évolution de l'agriculture à l'horizon 2050 pour répondre aux objectifs de réductions de son empreinte carbone sont établis au niveau européen ou français. S'ils se rejoignent sur la réduction du cheptel bovin et la diminution de la consommation de produits animaux, ces scénarios se distinguent néanmoins sur leur capacité à prendre en compte la globalité des enjeux liés à l'agriculture.

Les scénarios proposés dans le cadre de la stratégie de long terme de l'union européenne (EU LTS) et de l'étude *Net Zero 2050* de The European Climate Foundation (NZ2050) sont construits dans un objectif premier de décarbonation. Ils reposent sur une augmentation des rendements via l'intensification des systèmes agricoles. L'objectif est de libérer des surfaces afin soit de les boiser soit de les utiliser pour produire de la biomasse énergétique. Les impacts d'une telle évolution (réduction drastique des infrastructures agroécologiques et des prairies, usage accru des fertilisants,..) ne sont pas questionnés.

Les scénarios prospectifs de Solagro pour la France (AFTERRE 2050) et de l'IDDRI pour l'Europe (TYFA et TYFA GES) (voir encadré ci-dessus) ont choisi eux d'aborder conjointement la question alimentaire et l'extensification des systèmes de production animaux et végétaux. Les options prises permettent simultanément de réduire les émissions de GES (même si la neutralité carbone n'est pas atteinte dans tous les cas) et de prendre en compte les questions de biodiversité, de ressources naturels, de santé des agriculteurs et des consommateurs. Ces derniers scénarios semblent mieux correspondre à une prise en compte des enjeux multiples.

Plusieurs scénarios prospectifs (Vision ADEME 2050, Afterre 2050, IDDRI) mettent en avant des pistes pour réduire les émissions agricoles de GES de 25 à 30% à l'horizon 2030, et de 40 à 50% à l'horizon 2050 :

- Encourager l'agriculture biologique et sous signe de qualité,
- Réduire les cheptels bovins, porcins et de volailles,
- Diminuer la consommation de viande et de produits laitiers,
- Favoriser les systèmes d'élevage extensif, les animaux élevés à l'herbe,
- Augmenter l'autonomie des systèmes d'élevage pour réduire leur dépendance aux céréales et protéines importées,
- Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire,
- Réduire la fertilisation azotée et généraliser les techniques agricoles limitant le travail du sol et le recours aux engrais de synthèse,
- Stopper l'artificialisation des terres,
- Améliorer la gestion des déjections animales.

Nos propositions s'inscrivent ainsi clairement dans la logique de ces derniers scénarios, en voici les quatre lignes de force :

- **Piste 1 : Alimentation** : s'engager vers une alimentation moins riche en viande et tournée vers les produits locaux bio et sous signe de qualité.
 - En s'appuyant sur la restauration collective.
 - En s'emparant de la question de l'installation des maraîchers.
- **Piste 2 : Diagnostics, prospectives et accompagnement au changement individuel et territorial** : mettre en mouvement l'ensemble des acteurs :
 - En réalisant sur notre territoire une étude prospective (type AFTERRE ou TYFA) et un tableau de bord pour évaluer l'ensemble des actions entreprises et au fil du temps les progrès accomplis.
 - En proposant à chaque agriculteur/rice la réalisation d'un bilan d'émission GES sur sa ferme (comme cela s'est déjà fait avec ACSEL Conseil d'Élevage) et un accompagnement vers des pistes d'amélioration.
- **Piste 3 : Captage carbone** : maintenir et développer la **séquestration** du carbone dans les sols. Nos efforts se focaliseront sur les haies (450 kg de CO₂ par 100 m linéaire) et les prairies (2t de CO₂ par ha) constitutifs de nos paysages et parties intégrantes de systèmes agricoles basés sur la qualité des produits (notamment les AOP Comté, Volailles de Bresse et Beurre et crème de Bresse) et le plus souvent plus autonomes et économes.
- **Piste 4 : Gestion des effluents par une méthanisation responsable** : mettre ce nouveau type d'installation au service de la transition énergétique et de la diminution des émanations de CH₄ et NO₂ issus des effluents d'élevage.

Pourquoi circuit court ? Au-delà des gains carbone directs obtenus par la proximité et la réduction des transports, la relocalisation permet un lien étroit production consommation et ainsi "d'enrichir" les produits alimentaires de contenus positifs collectivement délibérés. Outre, par exemple, l'autonomie et l'économie des systèmes agricoles qui concourent à la réduction de la consommation d'énergie fossile et à la diminution de l'utilisation des intrants et donc de l'émission de N₂O, les choix en matière de préservation de la ressource en eau sur les zones de captage notamment, l'attention au bocage et aux prairies peuvent être portés par cet approvisionnement local.

3. Propositions

Les propositions prioritaires sont surlignées en jaune.

Piste 1 : Augmenter l'offre et la demande en produits locaux, issus de l'agriculture biologique ou sous signe de qualité :

1.1. Faire de la restauration collective un levier de changement et un débouché pour les productions locales :

- **Proposition n°1** : Orienter massivement l'**approvisionnement de la restauration collective** (scolaire et non scolaire) vers des produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou autres signes de qualité notamment dans un premier temps par le recensement des volumes nécessaires des différents produits d'approvisionnement pour la Restauration Hors Domicile (RHD) et les traduire en surfaces dédiées.

- **Proposition n°2** : Mettre en place dans les menus un **repas végétarien** ainsi qu'un repas avec **viande locale et bio** par semaine (animaux élevés à l'herbe) avec pour objectif de sensibiliser à une autre alimentation. Organiser (en concertation avec les éleveurs) une réflexion sur l'évolution nécessaire des filières animales s'inscrivant dans une diminution de la consommation de viande.

1.2. Faciliter l'installation de nouveaux maraîchers

- **Proposition n°3** : Soutenir le projet de **ferme-école de maraîchage biologique** dont l'objectif serait d'accompagner sur des espaces tests de futurs exploitant.e.s permettant de faire émerger un approvisionnement local en légumes plus conséquent (ceinture verte). Pour cela, mettre à disposition foncier, matériel et formation pour les futurs installés.

- **Proposition n°4** : Sensibiliser les collectivités locales à geler du foncier ayant une vocation vivrière locale.

Piste 2 : Diagnostics, perspectives et accompagnement au changement individuel et territorial pour une agriculture décarbonnée

- **Proposition n°5** : Réaliser des bilans d'émission de GES de toutes les fermes du territoire suivis d'accompagnements. Ce diagnostic doit être gratuit et suivi périodiquement avec les agriculteurs pour mesurer les évolutions.
- **Proposition n°6** : Mettre en place un tableau de bord de la transition agro-écologique sur le territoire s'inscrivant dans un schéma prospectif permettant le suivi et l'évaluation.

Piste 3 : Maintenir et développer les puits de carbone dans les agrosystèmes et dans l'utilisation des surfaces agricoles :

3.1 Haies :

- **Proposition n°7** : Poursuivre la Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) liées aux haies « RA_CAP4_HA01 : Entretien de haies »
- **Proposition n°8** : Poursuivre et amplifier une dynamique de préservation et de plantation d'arbres et de haies en zones agricoles notamment par le soutien à des opérations collectives.
- **Proposition n°9** : Encourager les communes à favoriser les haies dans les documents d'urbanisme.

3.2 Prairies :

- **Proposition n°10** : Poursuivre la MAEC liées aux prairies « RA_CAP5_SPE1 : Système polyculture-élevage "Dominante élevage" – Évolution ».
- **Proposition n°11** : Encourager la transition des exploitations vers des systèmes d'élevage à l'herbe.

Piste 4 : Accompagner la filière agricole vers la production d'énergie renouvelable par la valorisation des déchets d'élevage :

- **Proposition 12** : Privilégier une méthanisation « responsable », véritable outil de la transition énergétique et agro-écologique, dont l'objectif devrait être de développer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et de diminuer l'impact en GES des effluents d'élevage, sans encourager une industrialisation supplémentaire des exploitations ni la mise en place de cultures non alimentaires spécifiques.

